

BUTTES

Auteur du plan

RWB Neuchâtel SA
Arnaud Macquat

Signature

Au nom du Conseil communal
Le président Le secrétaire

Neuchâtel, le 3 avril 2023

Val-de-Travers, le 3 avril 2023

Préavis

Le La conseillerière d'Etat cheffe du
Département du développement territorial et
de l'environnement

Adoption

par arrêté de ce jour
Au nom du Conseil général
Le La président/e Le La secrétaire

Neuchâtel, le

Val-de-Travers, le

Mise à l'enquête publique

du au

Approbation

par arrêté de ce jour
Au nom du Conseil d'Etat
Le La président/e La chancellerie

Au nom du Conseil communal
Le président Le secrétaire

Neuchâtel, le

Val-de-Travers, le

Sanction

par arrêté de ce jour

Au nom du Conseil d'Etat
Le La président/e

Neuchâtel, le

La chancellerie

Versión	Date	Prod.	CP	Appr.	Format
base	23.11.2022	800	AMA	-	1026 x 994
F	23.03.2023	900	AMA	-	1026 x 994
G	24.03.2023	900	AMA	-	1026 x 994

RWB Group SA
T +41 58 225 38 00
www.rwb.ch

www.val-de-travers.ch/Plan/Aménagement/Urbanisme/18N074-83-11G_PAL_20230403

LEGENDE

- Urbanisation et protection du patrimoine bâti**
- Zone d'habitation 1
 - Zone mixte 2a
 - Zone mixte 2b
 - Zone d'activités économiques 1
 - Zone d'activités économiques 2
 - Zone d'activités économiques 3
 - Zone d'utilité publique 1 - Constructibilité
 - Zone d'utilité publique 2 - À constructibilité restreinte
 - Zone de tourisme, sports, détente et loisirs 1 - Constructible
 - Zone de tourisme, sports, détente et loisirs 2 - À constructibilité restreinte
 - Zone de verdure
 - Zone de transport (aire publique de circulation - aire ferroviaire - aire d'aviation)
 - Secteurs stratégiques
 - Périmètre soumis à plan spécial (PS)
 - Périmètre de protection des sites bâtis
 - Recensement architectural du canton de Neuchâtel (RACN) - Catégorie 1
 - Recensement architectural du canton de Neuchâtel (RACN) - Catégorie 2
 - Recensement architectural du canton de Neuchâtel (RACN) - Catégorie 3
- Agriculture et autres zones et territoires**
- Zone de transport (aire publique de circulation - aire ferroviaire - aire d'aviation)
 - Zone de tourisme, sports, détente et loisirs 3 - À constructibilité restreinte
 - Zone d'extraction de matériaux
 - Zone de traitement et de dépôt de matériaux
 - Autre zone à bâtir
- Protection naturelle et paysagère**
- Zone à protéger communale
 - Distances des constructions par rapport aux cours d'eau
 - Distances des constructions par rapport à la forêt
 - Objet particulier à protéger - Allée d'arbres

